

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND**

L'an deux mil dix-sept le neuf juin

Le Conseil municipal de la Commune de Saint Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> juin 2017

Présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mme TERRIEN Dominique, Mr BOURDONCLE Denis, Mr MICOINE Claude, Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mme DAUNIS Sandrine, Mr LOUIS Fabrice, Mr DOLE Franck et Mme VIALE Anne Marie.

Absente excusée : Mme CADOT Martine (donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUBET)

Les comptes rendus des deux précédentes séances sont adoptés sans observation à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie

### **I – Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes**

Suite à la réunion du 10 mai 2017 avec les Conseillers Départementaux, Madame Michelle LACOSTE et Monsieur Alain MAROIS, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'attribution et de répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.).

Ainsi la somme attribuée à la Commune pour 2017 s'élève à un montant de **14 781 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

**Décide** de réaliser en 2017 les opérations suivantes :

| <b>Travaux</b>           | <b>Montant HT</b> | <b>Montant TTC</b> |
|--------------------------|-------------------|--------------------|
| SARL TESSARI – PLOMBERIE | 19 908.89         | 23 515.67          |
| MOREAU – ELECTRICITE     | 9 700.00          | 11 640.00          |
| TERRIEN – CARRELAGE      | 12 340.00         | 14 808.00          |
| ALINEA SIGNALISATION     | 1 542.50          | 1 851.00           |
| CMR – VOIRIE             | 10 702.50         | 12 843.00          |
| CMR – VOIRIE             | 17 075.00         | 20 490.00          |
| CMR – VOIRIE             | 13 253.00         | 15 903.60          |
| CMR – VOIRIE             | 60 600.50         | 72 720.60          |

**- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 14 781 €**

**- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour : 158 990.87 €.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **II - Convention avec le SIAEPAVI : participation financière**

Suite à la présence de plomb dans les canalisations de la Mairie, le SIAEPAVI a effectué des sondages rue du Maine du Pont qui ont entraîné la réalisation de tranchées et la détérioration de la voirie.

La Commune a prévu la réalisation de travaux de voirie suite à l'extension de la salle des fêtes qui intégreront la remise en état de la rue du Maine du Pont. Il est donc apparu opportun que le SIAEPAVI par le biais d'une convention contribue à la remise en état de la voirie à hauteur de 2 224.20 € TTC auprès de la Commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**III – Décision Modificative :**

Une régularisation de la DGE 2010 d'un montant de 27 340.96 € a été demandée par les services de la Trésorerie. Lors de la préparation budgétaire, la somme a été inscrite au chapitre 041 section investissement à tort au lieu du chapitre 13. La décision modificative a donc pour objet de transférer les sommes aux chapitres 041 au chapitre 013 section investissement.

**DM adoptée à l'unanimité.**

**IV – Vente du terrain communal de Leyser :**

Monsieur le Maire rappelle que comme convenu lors de la précédente réunion du conseil une annonce a été passée pour mettre en vente le terrain communal de Leyser.

Monsieur SAN Jérémy et Madame DUMON Nadège, domiciliés 15 rue de la Forge à 33910 SAINT DENIS DE PILE, ont répondu à l'annonce et proposent d'acheter le terrain au prix de 32 000 €.

Le terrain est composé de deux parcelles cadastrées :

|          |                      |
|----------|----------------------|
| ZE 143   | 1 855 m <sup>2</sup> |
| ZE 188 A | 428 m <sup>2</sup>   |
| TOTAL :  | 2 283 m <sup>2</sup> |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, **décide :**

**d'accepter de vendre le terrain d'une superficie totale de 2 283 m<sup>2</sup> à Monsieur SAN Jérémy et Madame DUMON Nadège, domiciliés 15 rue de la Forge à 33910 SAINT DENIS DE PILE, pour la somme de 32 000 € (trente-deux mille euros).**

**d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**V – Convention de Transfert Temporaire de la Maîtrise d'ouvrage : travaux d'effacement des réseaux de télécommunications**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de signer une convention avec le SDEEG afin de l'autoriser à effectuer les travaux de génie civil pour l'enfouissement du réseau téléphonique en accord avec ORANGE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

**Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la « convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications ».**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **VI – Demande de financement au Département – Travaux de génie civil**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département peut attribuer une aide financière de 25 % de la dépense HT pour les travaux de génie civil nécessaire pour l'enfouissement du réseau téléphonique sous la maîtrise d'ouvrage du SDEEG.

### **Plan de financement :**

#### **Dépenses :**

|                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| Travaux HT.....                 | 4 800.67 euros        |
| TVA.....                        | 960.13 euros          |
| Maîtrise d'œuvre 6 % du HT..... | 288.04 euros          |
| CHS 1 % du HT.....              | 48.01 euros           |
| <b>Travaux TTC.....</b>         | <b>6 096.85 euros</b> |

#### **Recettes :**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Aide du Département (25% + coef solidarité 1.21)...</b> | <b>1 452.20 euros</b> |
| <b>Autofinancement.....</b>                                | <b>4 644.65 euros</b> |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

**Décide d'autoriser** Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour les travaux de génie civil pour l'enfouissement du réseau téléphonique.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **VII – Rythmes scolaires :**

Un décret, en attente de parution, va permettre le retour à la semaine de 4 jours d'école. La décision définitive sera prise par Monsieur le Directeur Académique après concertation entre les enseignants, les parents d'élèves et les élus autour d'un conseil d'école extraordinaire. Monsieur le Maire informe que la pérennité du fonds d'amorçage n'est pas assurée.

## **VIII - Questions Diverses :**

**CALI :** mutualisation des services techniques. Monsieur le Maire propose d'adresser par mail à l'ensemble des élus le document qui a été présenté lors de la conférence des Maires.

**Prime exceptionnelle :** Devant le surcroit de travail de recherche afin d'établir la défense de la Commune devant le Tribunal Administratif, Monsieur le Maire propose d'octroyer une prime de 500 euros à la secrétaire de mairie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Tribunal Administratif :** Les deux requêtes de Monsieur GIRET Bernard concernant le PLU et la PVR ont été rejetées et il a été condamné à verser 2 400 e à la Commune.

**Dénomination des parkings :** Après avoir remercié Madame CADOT et Monsieur DOLE pour le travail de recherche pour dénommer ces parkings. Monsieur le Maire propose afin de rester dans l'historique de la commune de nommer le grand parking « Place du Maine du Pont » et le petit « Parking de la Mairie ». En effet, les anciens appelaient la commune « le Maine du Pont ».

Décision adoptée à l'unanimité.

Lors de la commande des plaques, il faudra aussi commander des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération.  
Monsieur VIENNE, dans le cadre de la mise à jour du tableau des voiries, sera informé des nouvelles dénominations.

**Journal Municipal** : Le journal municipal en cours de rédaction sera adressé pour complétude à tous les élus par mail.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15.**